



Le Directeur de Cabinet

**ORDONNANCE N° 25/295 DU 24 DECEMBRE 2025 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION GENERALE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC
DENOMME CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE DES
AGENTS PUBLICS DE L'ETAT, EN SIGLE « CNSSAP »**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 79 et 81 ;

Vu la Loi n°08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements Publics ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu la Loi n°22/031 du 15 juillet 2022 portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi que les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance no 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

[Signature]
16



Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministre Délégués et des Vice-Ministres ;

Revu l'Ordonnance no22/219 du 11 novembre 2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Agents Publics de l'Etat, en sigle « CNSSAP » ;

Vu le Décret n°24/14 du 14 octobre 2024 modifiant et complétant le Décret n°15/031 du 14 décembre 2015 portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement Public dénommé Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat, « CNSSAP » en sigle ;

Vu le Décret n°23/14B du 12 avril 2023 modifiant et complétant le Décret n°13/056 du 13 novembre 2013 portant statut des Mandataires publics dans les Etablissements publics ;

Vu les dossiers personnels des intéressés ;

Considérant la nécessité de conformer la structure des organes de gouvernance de la CNSSAP aux dispositions légales et réglementaires ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Gouvernement ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat, en sigle « CNSSAP » les personnes dont les noms ci-après :

1. Madame KARUMBA NABINTU Marie ;
2. Monsieur MATA M'ELANGA Junior ;
3. Monsieur MULENDA YEMBA Bienvenu ;
4. Monsieur TAMBWE KITENGE Eddie ;
5. Monsieur MUTAMBA KUPAKWIMPE Marcel ;
6. Monsieur MATONDO NZUZI Godefroid ;
7. Madame MUZITO MWADI ;
8. Monsieur NGANDU TEBANGIKWA Lucien ;
9. Monsieur KALALA KAMPANGA Geoffrey ;

12/11/25



10. Madame MULANGA TSHISEKEDI Betty ;
11. Monsieur MUANDA NLENDI Juvénal ;
12. Monsieur TANGAMO YAMBONA OZI Jean Adolphe ;
13. Monsieur MVUTU NGAMBELE Rene ;
14. Monsieur DIANDA MUTOMBO Henri.

Article 2 :

Sont nommés aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

1. Madame KARUMBA NABINTU Marie, Président du Conseil d'Administration ;
2. Monsieur MATA M'ELANGA Junior, Directeur Général ;
3. Monsieur KALALA KABENGELE Gabin, Directeur Général Adjoint.

Article 3

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 4 :

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service public est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 24 décembre 2025

Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Judith SUMINWA TULUKA
Première Ministre

